

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
197^e année
3 juin 2021
n° 19 / 7908^e
pages 1025 à 1072

CHRONIQUE / Circulation routière

De la mauvaise conduite des véhicules autonomes
en droit pénal

> *Stéphane Detraz*

1039

ÉDITORIAL

1025 Uniformisons... mais avec modération, *Didier Guével*

ACTUALITÉS

- 1028 Prescription biennale (point de départ): action en paiement de travaux
- 1030 Loi de sécurité globale : publication après censure partielle
- 1031 Constitution de partie civile (relaxe): inconstitutionnalité du régime
- 1034 Appel civil (dispositif): portée d'une nouvelle interprétation jurisprudentielle
- 1035 Cycle de conférences (Cour de cassation): l'office du juge et la règle de conflit de lois

POINT DE VUE

1037 Vers une extension de la voie parée?, *Jean-Denis Pellier*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1044 **Chronique** : Quelle compétence d'attribution et territoriale en cas de mise en cause du devoir de vigilance?, *Didier Martin et Julien Siret*
- 1048 **Panorama** : Bail d'habitation, *Nicolas Damas*
- 1059 **Notes** : La prescription des créances de conservation et le compte d'indivision, *note sous Civ. 1^{re}, 14 avr. 2021, Frédéric Rouvière*
- 1064 Abus de position dominante et compétence internationale ou l'art subtil du précédent, *note sous CJUE 24 nov. 2020, Rafael Amaro et Fabienne Jault-Seseke*
- 1069 Déclaration de cessation des paiements et responsabilité du dirigeant: un glissement *contra legem*?, *note sous Com. 3 févr. 2021, Delphine Caramalli et Anaïs Alle*

ENTRETIEN

1072 *Éric Pichet et Ghislain Poissonnier*
Le commerce avec des entités illégales est-il conforme au droit européen?

DALLOZ

Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET
Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER
Contrat d'affaires : Xavier DELPECH
Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET
Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Wilfried RENÉ, Responsable

Tél. : 01 40 92 36 64

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juin 2021

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

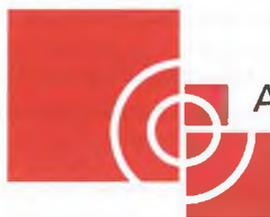
SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Didier Guével

1025

Uniformisons...
mais avec modération



ACTUALITÉS

1028

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Prescription biennale (point de départ): action en paiement de travaux, *Civ. 1^{re}, 19 mai 2021*

1029

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail rural (congé pour reprise): autorisation préalable d'exploitation, *Civ. 3^e, 20 mai 2021*
SAFER (rétrocession): motivation de la décision, *Civ. 3^e, 20 mai 2021*

Copropriété

Vente du lot (adjudication): imputation du coût de l'état daté, *Civ. 3^e, 20 mai 2021*

1030

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Loi de sécurité globale: publication après censure partielle

Procédure pénale

Terrorisme (preuve): portée des informations des services de renseignement, *Crim. 19 mai 2021*

Constitution de partie civile (relaxe):

inconstitutionnalité du régime,

Cons. const., 26 mai 2021

Frais de procédure (relaxe): inconstitutionnalité

du régime, *Cons. const., 26 mai 2021*

1032

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Compétence administrative (contrat): faculté de résiliation unilatérale, *Civ. 1^{re}, 19 mai 2021*

Fiscalité

Facture (amende fiscale): inconstitutionnalité du régime, *Cons. const., 26 mai 2021*

Santé publique

Médecine (épilation laser): validité des

contrats avec des professionnels non

médecins, *Civ. 1^{re}, 19 mai 2021*

Hospitalisation d'office (prolongation):

respect du contradictoire,

Civ. 1^{re}, 26 mai 2021

1034

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Travail dissimulé (dépassement d'horaires):

bonne marche de l'entreprise familiale,

Crim. 26 mai 2021

1034

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Appel civil (dispositif): portée d'une nouvelle

interprétation jurisprudentielle,

Civ. 2^e, 20 mai 2021

Arbitrage international (exequatur): tierce

opposition contre la sentence,

Civ. 1^{re}, 26 mai 2021

Cycle de conférences (Cour de cassation):

l'office du juge et la règle de conflit de lois

Compétence européenne (assurance): action

directe contre l'assureur, *CJUE 20 mai 2021*

Instance (interruption): portée de la dissolution

d'une personne morale, *Civ. 2^e, 20 mai 2021*

Voie d'exécution

Alsace-Moselle (titre exécutoire): acte notarié

de prêt, *Civ. 2^e, 20 mai 2021*



POINT DE VUE

1037

Vers une extension de la voie parée?
par Jean-Denis Pellier



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1039

De la mauvaise conduite des véhicules autonomes
en droit pénal
par Stéphane Detraz

1044

Quelle compétence d'attribution et territoriale
en cas de mise en cause du devoir de vigilance?
par Didier Martin et Julien Siret

PANORAMA

1048

Bail d'habitation
mai 2020 – mars 2021
par Nicolas Damas

NOTES

1059

La prescription des créances de conservation et le compte
d'indivision, note sous Civ. 1^{re}, 14 avr. 2021
par Frédéric Rouvière

1064

Abus de position dominante et compétence internationale
ou l'art subtil du précédent, note sous CJUE 24 nov. 2020
par Rafael Amaro et Fabienne Jault-Seseke

1069

Déclaration de cessation des paiements et responsabilité
du dirigeant: un glissement *contra legem*?
note sous Com. 3 févr. 2021
par Delphine Caramalli et Anaïs Alle



ENTRETIEN

1072

Éric Pichet et Ghislain Poissonnier
Le commerce avec des entités illégales
est-il conforme au droit européen?

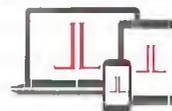
À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr